



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapport de la Présidente

Colloque mondial des régulateurs

8-10 décembre 2004
Genève, Suisse

Résumé analytique

Le cinquième Colloque annuel mondial des régulateurs (GSR) s'est déroulé du 8 au 10 décembre 2004 à Genève, Suisse, à l'invitation du Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, M. Hamadoun I. Touré¹. La réunion a porté essentiellement sur les moyens de faire évoluer les schémas d'octroi de licences et de réglementation pour les adapter à la convergence du secteur de l'information et du secteur des technologies de la communication. Le GSR, présidé par Mme Kathleen Q. Abernathy (Federal Communications Commission, Etats-Unis) s'est tenu parallèlement à la deuxième Réunion annuelle des associations régionales de réglementation, convoquée le 7 décembre 2004 à Genève, dans les mêmes locaux (le rapport intégral de cette réunion fait l'objet de l'appendice du présent document).

Le cinquième GSR a montré que les colloques annuels continuent d'évoluer, que l'on considère le nombre de participants, la portée de ces réunions ou leur importance. Depuis le premier colloque, convoqué il y a cinq ans par l'Unité du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT chargée de la réforme de la réglementation, on observe en effet une expansion régulière - nombre de régulateurs présents, nombre de pays représentés, nombre de Membres de Secteur présents (invités pour la première journée), éventail des questions renvoyées devant ces assemblées pour complément d'étude aussi bien par le BDT que par les nations participantes. Cette année, le GSR a rassemblé 350 participants de 106 pays, au nombre desquels les régulateurs de 77 nations, ainsi que 34 Membres de Secteur et l'ensemble des associations régionales de régulateurs existantes.

Autre évolution remarquable en 2004, l'augmentation du nombre des propositions formulées par les délégués quant à des questions et projets devant être mis en oeuvre avant le prochain GSR ou pendant le prochain GSR, au nombre desquelles une proposition, rendue possible par une invitation du Gouvernement de la Tunisie, à l'effet de tenir le prochain GSR en dehors de Genève - l'invitation à tenir le Symposium de 2005 à Tunis a été chaleureusement accueillie, approuvée et adoptée par le GSR.

En 2004, comme l'année précédente, le Colloque a été l'occasion d'établir, par voie de consensus, un document intitulé *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large*

¹ En raison de l'augmentation du nombre des participants aux colloques, ainsi que des travaux en cours dans les centres de conférence de Genève, le GSR et les réunions qui lui ont été associées ont eu lieu cette année au siège de l'Organisation météorologique mondiale.

bande et l'accès à l'Internet à faible coût, qui expose l'opinion générale des instances nationales de réglementation qui ont participé au Colloque, selon laquelle les décisions de réglementation et de politique générale peuvent servir à encourager la croissance des réseaux et services large bande et ainsi à améliorer la qualité de la vie dans le monde entier. De l'avis des participants au Colloque, il convenait en effet que les diverses opinions exprimées par les régulateurs sur ces moyens

technologiques si importants soient portées à la connaissance de tous ceux qui s'efforcent d'édifier la société de l'information. Les *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques* (dont le texte définitif est annexé au présent rapport) seront présentées à l'occasion de la prochaine phase du SMSI.

Cette année, le Colloque comportait quatre sessions plénières, traitant essentiellement des multiples aspects des systèmes d'octroi de licences et de gestion du spectre, ainsi que deux groupes de discussion - lesquels constituaient une nouveauté dans ce type de colloque - respectivement sur le thème du "spam" et des infrastructures large bande.

Cérémonie d'ouverture

Le Secrétaire général de l'UIT, **Yoshio Utsumi**, a relevé que le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) se transformait radicalement: le "bon vieux service téléphonique" fait peu à peu place à une industrie qui repose sur les applications voix/données/multimédias. Parallèlement, tous les pays du monde ont entrepris d'actualiser leurs systèmes d'octroi de licences et de réglementation afin de s'adapter à cette convergence et de promouvoir plus facilement un accès abordable à la gamme complète des services de communication disponibles aujourd'hui, de la simple téléphonie à l'accès à l'Internet à grand débit. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'édition 2004/2005 du rapport publié par l'UIT sous le titre "*Tendances des réformes dans les télécommunications: l'octroi de licences à l'ère de la convergence*" a été publié à l'occasion du Colloque. Nous assistons à une multiplication sans précédent du nombre de services hertziens disponibles - et tous ces services sont consommateurs de spectre. En conséquence, de nombreux pays se sont engagés dans la transition, indispensable, vers une gestion du spectre moderne. Les nouveaux services hertziens offrent d'importantes perspectives aux pays en développement. Bon nombre de ces pays ont d'ailleurs réussi à accroître sensiblement l'accès à la téléphonie vocale, avec les téléphones mobiles et les cartes à prépaiement. L'introduction de technologies large bande et Internet hertziennes telles que le Wi-Max et le Wi-Bro nous donne davantage de raisons d'être optimistes dans les efforts que nous déployons pour réduire la fracture numérique. Mais la généralisation de l'accès à l'Internet entraîne de nouveaux problèmes - citons par exemple le spam et les autres formes de fraude sur la Toile - et il faut donc que la communauté des régulateurs entreprenne, en commun, d'élaborer une stratégie tous azimuts pour combattre le fléau qui s'est abattu sur l'Internet. Une réglementation efficace peut contribuer à la mobilisation des investissements dans le secteur des TIC, à l'esprit d'innovation dans la mise au point des nouvelles techniques et à la création d'un environnement dans lequel les consommateurs puissent obtenir des services de haute qualité à des prix abordables.

Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, **M. Hamadoun I. Touré**, a déclaré pour sa part que les grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'industrie - comment aborder la convergence, comment repenser la gestion du spectre dans un monde de plus en plus placé sous le signe des communications hertziennes, comment promouvoir l'accès à l'Internet et l'accès au large bande à faible coût afin de concrétiser notre rêve d'édifier une véritable société de l'information, comment enfin faire en sorte que l'utilisation de l'Internet demeure sûre, sans aucun problème de spam, de virus ou d'autres types de fraude électronique - étaient précisément inscrits à l'ordre du jour de ce cinquième GSR annuel, dont l'objet essentiel était de susciter le dialogue entre tous les régulateurs du monde. C'est en facilitant les échanges d'opinions quant aux meilleures pratiques entre les régulateurs que nous pourrions sans doute le mieux contribuer à l'essor de l'industrie et répondre aux besoins des utilisateurs finals. Cette année, les participants au Colloque devaient convenir d'un ensemble de lignes directrices sur les meilleures pratiques à suivre pour promouvoir le large bande et la connectivité Internet à faible coût, raison pour laquelle une démonstration des technologies susceptibles de faciliter précisément l'accès au large bande à faible coût et à l'Internet était prévue au programme du Colloque.

Le Président l'Office of Communications (Ofcom) du Royaume-Uni, **Lord Currie**, a déclaré que son pays avait pris acte du phénomène de la convergence en créant une autorité de réglementation des communications qui regroupait diverses agences relevant de ses services. Le Président de l'Ofcom a rappelé par ailleurs que les réseaux large bande étaient au coeur des préoccupations de politique générale de son pays en matière de communications. Les services large bande, après une certaine inertie initiale dans l'expansion de l'infrastructure, présentent aujourd'hui une croissance rapide, facilitée par le dégroupement des boucles locales. Les pouvoirs publics mettent l'accent sur la souplesse dans la prestation des services et se proposent d'introduire le "négoce" des fréquences au Royaume-Uni. Par ailleurs, à son avis, il conviendrait peut-être que l'UIT se demande si le Règlement des radiocommunications ne devrait pas être plus souple et moins dirigiste, en quelque sorte: on pourrait par exemple le modifier à l'effet de conférer une protection coprimaire à tous les services ne causant aucun brouillage au service primaire dans la bande considérée.

Le Directeur général de l'Ofcom suisse, **M. Marc Furrer**, s'est prononcé pour un cadre de réglementation ouvert et neutre sur le plan de la technologie, fondé sur les principes suivants:

- Ne réglementer que ce qui *peut* être réglementé: le négoce des fréquences pourrait être autorisé dans le cadre d'une politique définissant les éléments de base de l'offre envisageable avec telle ou telle fréquence, et libéralisant les règles afférentes, d'une part, aux prestataires préférés et, d'autre part, aux modalités de prestation. Par exemple, les titulaires de licences de boucle locale hertzienne (ayant initialement utilisé des techniques qui n'ont pas fait leurs preuves) devraient être autorisés à vendre leurs fréquences aux fournisseurs de services Wi-Max, susceptibles d'être mieux placés pour exploiter cette partie du spectre.
- De ne recourir aux licences que lorsque cela est réellement nécessaire - l'octroi des licences ne doit pas être considéré par les pouvoirs publics comme seulement un moyen d'obtenir des fonds. Le système des licences sera toujours nécessaire pour certains services et pour les fréquences, mais, pour la plupart des autres services, un système d'enregistrement devrait suffire.
- Utiliser les nouvelles technologies, telles que le protocole VoIP (téléphonie sur Internet) - indépendamment des questions de réglementation qui sont associées aux services d'urgence, au fonctionnement des forces de l'ordre et à divers autres domaines de politique générale, l'infrastructure à commutation de circuits de l'opérateur historique ne doit pas être protégée par la réglementation. Les régulateurs doivent plutôt prendre en compte les intérêts du consommateur.

Dans son allocution d'ouverture, la Présidente du GSR, **Mme Kathleen Abernathy**, a proposé une approche selon laquelle les régulateurs s'abstiendraient en principe d'étendre les anciens schémas de réglementation aux nouveaux services et aux nouveaux fournisseurs, l'idée étant plutôt d'adapter les *anciennes règles aux nouvelles technologies*. Avec la numérisation, il est nécessaire de supprimer le système de classement en catégories fondées sur l'identité du fournisseur, encouragé ou requis aujourd'hui encore dans un si grand nombre de nos schémas de réglementation. Nous devons mettre au point des structures plus souples tenant compte avant tout des différentes options en concurrence et des grands objectifs d'une politique sociale, et mettant moins l'accent sur des catégories de service ou des étiquettes ésothériques. Il est vrai toutefois que certaines règles demeureront toujours nécessaires, dans l'intérêt du public. Mais, s'occupant *moins* de réglementation des prix, les régulateurs auront alors tendance, vraisemblablement, à se montrer *plus* actifs dans les deux domaines connexes que sont la mise en application des règles et l'éducation du consommateur. Les régulateurs doivent s'efforcer de cerner les questions et les objectifs qui ne peuvent être traités que par voie de réglementation. La Présidente du Colloque a remercié tous les régulateurs qui

avaient participé à la consultation sur les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques, et elle a encouragé les autres régulateurs à se joindre au débat pendant le Colloque proprement dit, de telle sorte que le consensus puisse se faire sur ces lignes directrices. Elle a enfin encouragé tous les participants à assister à la démonstration technologique.

Première session - Licences: situation actuelle

*Modératrice: Kathleen Q. Abernathy, Etats-Unis
Commissaire de la FCC et Présidente du GSR*

*Orateurs: Doreen Bogdan, Chef, Unité de la réforme de la réglementation, BDT, UIT
Eric Lie, Analyste en réglementation, Unité de la réforme de la réglementation,
BDT, UIT*

*Participants: Franco Silva, Directeur général Exploitation, Venezuela
Thomas Barankauskas, Directeur, CRA, Lituanie
Clara Luz Alvarez, Commissaire, Cofotel, Mexique
Jose Ferreira, P.-D. G., Mascom Wireless, Botswana
Gracie Foo Siu Wai, Directeur général adjoint, OFTA, Hong Kong, Chine*

Mme Doreen Bogdan, présentatrice, a tout d'abord abordé la tendance à la libéralisation de la réglementation du secteur des télécommunications et du secteur des TIC qui se maintient dans le monde entier, évoquant la croissance observée dans ces secteurs dans tous les pays du monde, et plus particulièrement dans le secteur des services mobiles, qui compte aujourd'hui à l'échelle de la planète près de 1,5 milliard d'abonnés. Son exposé a permis d'amorcer un débat sur la convergence et la demande croissante de réseaux large bande et l'accès à l'Internet. La tendance n'est pas limitée aux pays développés, et la demande s'intensifie aussi dans les pays en développement et dans les économies émergentes, de sorte que les régulateurs et les décideurs, dont le rôle est de promouvoir l'accès large bande et les contenus, sont soumis à des pressions de plus en plus intenses.

Eric Lie a abordé ensuite les schémas traditionnels et les systèmes actuels d'octroi de licences, mettant l'accent sur un certain nombre d'approches - licences individuelles, autorisations générales (ou encore licences de catégorie), accès libre ... La classification des systèmes de licences a également été évoquée (licences concédées sur la base des services ou sur la base des installations, licences unifiées). L'orateur a appelé l'attention des participants sur la tendance, apparente dans de nombreux pays, à l'assouplissement des critères d'octroi de licences, à l'adoption d'autorisations générales et même - particulièrement dans le cas des fournisseurs de services Internet et d'autres types de services de réseau - à la suppression radicale des licences. Son exposé s'est conclu sur une présentation générale des différents mécanismes d'octroi de licences (enchères, sélection comparative, systèmes hybrides).

Après cette introduction, la modératrice a formulé un certain nombre d'observations générales sur la réglementation, d'après son expérience à la FCC, et elle a souligné tout particulièrement le fait que tous les régulateurs ont les mêmes objectifs et les mêmes problèmes, quel que soit le pays considéré - il s'agit d'améliorer l'accès aux télécommunications de façon dynamique et durable.

La table ronde qui a suivi a permis de cerner les éléments suivants:

- La convergence peut être conçue comme une évolution des services et systèmes d'octroi de licences existants. Pareille approche est susceptible de faciliter la transition progressive des anciens systèmes et schémas vers un système d'octroi de licences adapté à la convergence, ou encore unifié. Par exemple, on peut considérer que le SMS est une nouvelle forme de radiorecherche.

- La neutralité vis-à-vis de la technologie est l'un des grands principes qui doivent sous-tendre les schémas d'octroi de licences. Un certain nombre de systèmes ont été décrits à cet égard. La Jordanie a résumé les caractéristiques de son nouveau système, dans lequel on ne fait plus la distinction entre les services et les techniques, tandis que le Mexique a expliqué que l'approche souple adoptée permettait d'adapter le système en place à la convergence.
- Les participants ont également évoqué les dangers que présentent, à l'échelle de l'industrie, les regroupements et les fusions entraînés par la convergence. Quelques opérateurs peuvent dominer le marché, et les petits entrepreneurs risquent alors d'en être exclus.
- L'introduction des nouvelles technologies hertziennes telles que le Wi-Max pose le problème de la nécessité éventuelle de prévoir un système de licences pour les plates-formes d'accès à faible coût. Dans certains pays, aux Etats-Unis par exemple, on a décidé de ne pas recourir aux licences, mais divers paramètres techniques régissent les conditions d'exploitation sans licence.
- Il a été souligné que les systèmes de réglementation devaient être transparents et indépendants de toute pression politique, aussi bien que souples et réactifs, compte tenu de la rapidité d'évolution des tendances.
- L'éducation du consommateur est une question importante pour les régulateurs. Pour assurer l'essor et le succès des nouvelles techniques et des nouveaux services numériques, il faut que les consommateurs soient éduqués et informés quant à l'utilité et à la valeur des nouvelles prestations - conditions qui, à leur tour, favoriseront la concurrence entre les divers fournisseurs de services.

Deuxième session - Convergence et licences: les problèmes

Modérateur: Ewan Sutherland, Directeur exécutif, INTUG, Belgique

*Orateurs: Lynne Dorward, Présidente, LADCOMM
Devendra Pal Seth Singh, TRAI, Inde*

*Participants: José Leite Pereira, Membre du Conseil d'administration, ANATEL, Brésil
Tom Phillips, GSM Association, Royaume-Uni
Mohamed El Kadiri, Directeur technique, ANRT, Maroc
Malick Gueye, Directeur général, ART, Sénégal
Leong Keng Thai, Directeur général et Directeur exécutif adjoint, IDA, Singapour
N.B.S. Al Kharusi, Membre du Comité, TRA, Oman*

Lynne Dorward a expliqué la structure des barèmes de licence, l'évolution des politiques afférentes au renouvellement et à la durée des licences et les mécanismes de calcul des redevances de licence, abordant, quant à cette dernière question, divers aspects relatifs aux mécanismes (enchères, ...) et aux redevances fixées par les pouvoirs publics. L'oratrice a appelé notamment l'attention des participants sur les avantages économiques d'une réduction des barèmes, tout en rappelant qu'il était nécessaire de bien comprendre les facteurs et les éléments de variation qui interviennent dans le calcul des redevances afin de ne pas agir contrairement aux objectifs nationaux qui sous-tendent précisément le système d'octroi de licences et la réglementation.

M. Devendra Pal Seth Singh a fait un bref historique de l'évolution des systèmes d'octroi de licences, de l'époque des monopoles uniques à l'actuelle période de convergence. Le phénomène de la convergence présente plusieurs aspects et notamment rend de plus en plus floues les lignes de démarcation entre les services, les réseaux, les équipements et les marchés. L'orateur a ensuite abordé l'impact de la convergence sur les systèmes de licences, relevant que les pays ont plusieurs

options pour s'accommoder de la tendance: licences définies en fonction des installations ou en fonction des services, systèmes d'autorisations générales, licences unifiées d'opérateur ... Le présentateur a ensuite décrit le nouveau système unifié d'octroi de licences actuellement mis au point en Inde.

Les participants ont débattu des efforts déployés par les régulateurs dans leurs pays pour résoudre les problèmes que pose la convergence, et cette session a permis de dégager les éléments et les perspectives suivants:

- Il est nécessaire de réexaminer la classification des licences en nombreuses et petites catégories, héritées du passé. Par exemple, au Brésil, une nouvelle catégorie de licences multimédias remplace un grand nombre de catégories précédentes.
- Dans la définition des systèmes de cession de licences aux enchères, les pays devraient tenir compte de l'évolution prévisible, en ne spécifiant pas des critères trop techniques qui limiteraient plus tard l'adoption de nouvelles technologies.
- Dans les pays en développement, les licences doivent être concédées sur la base des besoins des consommateurs, des objectifs socio-économiques et des réalités économiques. Au Sénégal, le système applicable aux services publics est rigoureux, mais un régime plus souple s'applique aux services à valeur ajoutée.
- Avec la convergence, les régulateurs doivent avoir un souci non seulement de souplesse mais aussi d'évolution de la réglementation. La gestion des fréquences, en particulier leur attribution et leur assignation, doit être étudiée de près, et l'UIT a sans doute un rôle fondamental à assumer en la matière.
- Il convient de prévoir une certaine marge de manoeuvre pour tenir compte des incertitudes liées aux nouvelles technologies. A Singapour, par exemple, on s'efforce de promouvoir l'innovation avec un système de licences pour essais techniques et essais de commercialisation qui confère aux opérateurs et aux entrepreneurs une "zone de sécurité" leur permettant de mettre les nouvelles technologies à l'essai sans avoir à s'acquitter de redevances élevées. Les licences concédées à titre expérimental ont une durée limitée à six mois. A l'expiration de ce délai, si le système est techniquement prometteur, son promoteur peut demander une licence normale.

Troisième session - Licences: l'avenir

Modérateur: Muna Nijem, Président Directeur général, TRC, Jordanie

*Orateurs: Sofie Maddens, Avocate, Telecommunications Management Group, Etats-Unis
Dale Hatfield, Professeur assistant, Université du Colorado, Etats-Unis*

*Participants: John S. Nkoma, Directeur général, Tanzania Communications Regulatory Authority
Neil Gough, International Institutions Director, Vodafone, Royaume-Uni
Edwin San Román, Président, OSIPTEL, Pérou
Peter Scott, Chef de l'Unité "Conception des politiques et cadre réglementaire" Commission européenne
Suresh Kumar Pudasaini, Président, Nepal Telecommunications Authority*

Mme Sofie Maddens Toscano a expliqué aux participants que les éléments à prendre en considération dans l'évolution future des systèmes d'octroi de licences comprennent notamment l'état actuel de l'évolution du marché (situation de l'opérateur en titre et niveau réel de la concurrence) ainsi que la vision de l'évolution du marché et les structures juridiques, institutionnelles et administratives du pays considéré. Dans l'adoption d'un nouveau système, les

régulateurs doivent cerner les moyens d'adapter les licences actuelles au nouveau système et résoudre certains problèmes fondamentaux - accès universel, interconnexion, gestion du spectre, qualité du service ... La transition vers un nouveau système impose un renforcement des capacités ainsi, de la part des régulateurs, qu'un certain pouvoir d'exécution et de sanction.

M. Dale Hatfield a déclaré que le concept d'octroi de licences d'exploitation des fréquences doit lui aussi être réexaminé. L'approche actuelle, de type "dirigiste", de la gestion du spectre a été définie dans le souci de réduire les brouillages dus à des problèmes de conception technique, à la proximité des équipements ou à l'utilisation incorrecte des équipements et des réseaux. Mais aujourd'hui l'évolution des techniques et l'évolution des marchés remettent en question des pratiques qui peuvent paralyser l'innovation et faire obstacle à la mise en commun des ressources. Deux approches innovantes sont étudiées, la première reposant sur la notion de "droits de propriété", qui offre une certaine souplesse d'utilisation et la possibilité de procéder au négoce des fréquences, la seconde reposant sur la mise en commun d'un spectre des fréquences radioélectriques non réglementé par des licences, et qui a été utilisée avec de bons résultats, par exemple pour les fournisseurs de services Internet hertziens, qui facilite l'accès à l'Internet en milieu rural. Selon cette seconde approche, la prévention des brouillages repose sur le progrès technique. Certains pays ont déjà commencé à utiliser une combinaison de ces deux approches dans différentes bandes. M. Hatfield a relevé par ailleurs que l'assouplissement des critères d'octroi de licences facilite l'accès au marché des opérateurs qui desservent les régions rurales.

Les participants ont étudié la question de la transition vers des systèmes d'octroi de licences neutres à la fois par rapport à la technologie et par rapport aux services, et le débat a notamment permis de dégager les principaux éléments suivants:

- Dans une autorité de régulation, le manque de ressources humaines a une incidence sur la capacité à gérer la transition.
- Les politiques ne doivent pas changer à chaque changement de gouvernement: en matière de politique générale, la confusion décourage les investisseurs.
- Les pays qui se sont dotés de pratiques de réglementation efficaces parviennent à leurs objectifs d'accès universel, mais les contraintes juridiques peuvent faire obstacle à l'accès universel.
- Pour parvenir à l'accès universel, les pays peuvent notamment recourir à un fonds de développement des régions rurales.
- Dans certains pays, par exemple aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont décidé de réglementer la prestation de services large bande sur le réseau électrique. Les règles doivent être élaborées en collaboration avec la régie nationale de l'électricité. S'il se précise, ce modèle pourra offrir une option véritablement compétitive aux populations des régions précédemment mal desservies.
- Une réglementation asymétrique peut utilement compléter une approche technologiquement neutre - les opérateurs en forte position sur le marché ont davantage d'obligations, notamment en ce qui concerne les prix.
- Une solution consisterait à mettre les nouveaux opérateurs au bénéfice d'un système d'autorisations générales - en dehors des cas où les opérateurs ont besoin de ressources de fréquences ou de numérotage, situations dans lesquelles il leur est toujours loisible de requérir l'autorisation du régulateur.
- Bien que le négoce des fréquences ne soit pas encore requis dans les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni a entrepris d'évoluer en ce sens.

- Le passage à des systèmes neutres par rapport à la technologie ou par rapport aux services peut fort bien être progressif, et tous les pays ne procéderont pas nécessairement à la transition "du jour au lendemain".
- En matière de téléphonie IP (Voice Over IP - VoIP), les pratiques envisageables sont très diverses, mais la plupart des pays ont compris que le passage à la VoIP est inévitable. Au reste, de nombreux pays estiment que la téléphonie IP représente une évolution positive, puisque les clients peuvent rechercher eux-mêmes les meilleurs prix et les meilleurs services, mais d'aucuns ont relevé que la VoIP peut poser des problèmes lorsque le rééquilibrage tarifaire n'a pas encore eu lieu. La VoIP, tout en étant totalement autorisée dans certains pays, peut être réglementée. Les principales questions qui se posent en matière de réglementation ont trait par exemple aux contributions ou au fonds pour le service universel et à l'interconnexion. La question de savoir si les fournisseurs VoIP doivent être autorisés à terminer leur trafic sur le RTPC ou si les opérateurs large bande devraient accorder un accès libre aux opérateurs VoIP appelle un complément d'étude.

Quatrième session - Vers une nouvelle époque dans la gestion du spectre

Modérateur: Ernest Ndukwe, Directeur général, Nigerian Communications Commission

*Orateurs: Mostafa Terrab, InfoDev Manager, Banque mondiale
Hank Intven, Associé, McCarthy Tetrault LLP, Canada
Chris Doyle, Chargé de recherche principal, Université de Warwick, Royaume-Uni*

*Participants: Fatih Mehmed Yurdal, Gestion des fréquences et questions de réglementation, ERO, Danemark
Graham Louth, Director of Spectrum Markets, Ofcom, Royaume-Uni
Donald Abelson, Chief of the International Bureau, FCC, Etats-Unis
Tshoganetso Kapaletswe, Senior Manager, Engineering, BTA, Botswana
Elmer Arely Menendez Calderon, Directeur, Réglementation des fréquences, Direction des télécommunications, Guatemala
Dale Hatfield, Professeur assistant, Université du Colorado, Etats-Unis
Fabio Leite, Conseiller, Bureau des radiocommunications, UIT*

La session s'est ouverte sur un exposé spécial du Directeur du Programme InfoDev de la Banque mondiale, M. Mostafa Terrab, et de M. Hank Intven (McCarthy Tetrault). MM. Terrab et Intven ont présenté une nouvelle ressource en ligne à laquelle auront notamment accès les régulateurs. Le "Toolkit" de réglementation mis au point dans le cadre d'InfoDev avec l'aide du BDT représente l'évolution d'un produit précédent, le Manuel sur la réglementation des télécommunications (publié en 2000). Le nouveau produit, qui sera composé d'un ensemble de modules au format Toolkit électronique, sera un développement du manuel précédent, avec des éléments nouveaux et des éléments actualisés, en présentation web. Cet outil pratique mis au point à l'intention des régulateurs sera une source de référence rassemblant diverses informations sur les pratiques et procédures de réglementation utilisées dans le monde. Le premier module pilote, sur l'octroi de licences, a d'ailleurs été présenté à l'occasion de cette session.

M. Chris Doyle a parlé ensuite des approches traditionnelles de l'octroi de licences sur la base d'éléments technologiques, géographiques, temporels et spatiaux. Les licences sont accordées pour des technologies ou des services spécifiques, pour des zones de couverture nationales ou locales, pour des durées déterminées et pour des systèmes de Terre, maritimes, aéronautiques ou spatiaux. L'orateur a ensuite évoqué le concept d'une approche totalement neutre par rapport à la technologie - distribution simple des fréquences, sans critère obligatoire d'affectation à telle ou telle utilisation

ou telle ou telle technologie. Ce type de système pourrait fonctionner de façon satisfaisante (et fonctionne déjà de façon satisfaisante) dans de nombreuses bandes où l'on peut exploiter des systèmes sans obligation de licence tels que les systèmes Wi-Fi ou Wi-Max ou dans lesquelles des techniques d'étalement du spectre ou de bond de fréquence peuvent contribuer à réduire les brouillages. Mais, dans de nombreuses bandes, la neutralité sera pour ainsi dire rendue caduque par l'existence de normes déjà harmonisées et l'héritage institutionnel de systèmes de gestion traditionnelle. Il semble donc nécessaire de prévoir davantage de souplesse afin de développer l'utilisation du spectre et de la rendre plus efficace.

Pendant la table ronde, **M. Donald Abelson** a relevé que la FCC a chargé un groupe d'action, il y a deux ans, de procéder à un examen de l'utilisation et de la gestion des fréquences, examen qui a fait apparaître que le problème ne résidait pas tant dans la pénurie de fréquences mais plutôt dans l'accès au spectre. Depuis cette époque, la FCC étudie divers mécanismes et diverses techniques susceptibles de développer l'accès aux fréquences disponibles, notamment par voie de négoce. Graham Louth a expliqué ensuite qu'au Royaume-Uni le problème se pose au niveau de l'offre de fréquences: le Royaume-Uni s'intéresse au négoce des fréquences mais va plus loin encore, envisageant d'accorder aux titulaires de licence existants davantage de souplesse dans la diversité d'utilisation des fréquences attribuées.

La situation de l'Australie a été considérée ensuite: ce pays a libéralisé son système de gestion du spectre en introduisant un régime de négoce secondaire et de prix administratifs d'incitation. Introduit en 1997, le négoce secondaire, en Australie, se fait sur la base d'unités d'échange normalisées (Standard Trading Units - STU) qui sont en fait des blocs de fréquences définis par des limites géographiques et des limites de largeur de bande. Les titulaires de licence peuvent vendre, louer, reconditionner et réaffecter les unités STU qui leur sont assignées. L'introduction des diverses réformes définies en fonction du marché et du négoce secondaire a eu notamment pour effet, en Australie, de ramener le prix des licences d'utilisation des fréquences au niveau d'adjudication initiale par voie d'enchères.

M. Menendez Calderon (Autorité de réglementation du Guatemala) a expliqué que le Guatemala a restructuré le secteur des télécommunications en 1996 en introduisant un système de "titres d'usufruit (TUF)" négociables: les titulaires de TUF peuvent vendre, louer, reconfigurer et réaffecter les fréquences qui leur ont été concédées, sans intervention des pouvoirs publics. Par ailleurs, dans le nouveau système, toutes les fréquences qui n'avaient pas été assignées précédemment ont été mises sur le marché selon le principe "premier arrivé, premier servi". Lorsque plusieurs parties demandent la même fréquence, une licence primaire est concédée par voie d'enchères. Le système a permis d'abaisser le prix des licences hertziennes par MHz et d'accroître les taux de pénétration du service mobile et le trafic mobile. Le système des droits négociables offre par ailleurs une grande souplesse au niveau de la couverture, puisque le secteur de la radiodiffusion peut réorganiser les fréquences dont il dispose en fonction des nouvelles zones de couverture définies par le régulateur.

Toutefois, les membres de la table ronde et plus généralement les personnes présentes ont posé la question de savoir si ce système de négoce des fréquences ne risquait pas d'entraîner une tendance à la "spéculation" et à la thésaurisation de la part des opérateurs présentant une importante surface financière, et aux dépens des consommateurs et des petits entrepreneurs. Autre question qui se pose pour les pays en développement, l'importance de la partie du spectre réservée à la défense nationale.

Les questions suivantes ont été soulevées pendant la session:

- Les régulateurs devaient-ils obtenir des services des finances ou du trésor des informations sur la valeur économique des fréquences proposées aux enchères ou utilisables sous licence? Les membres du panel ont noté à cet égard que les responsables du Ministère des finances ont pour seul objectif de mobiliser des recettes pour le trésor national, et que l'on ne peut attendre d'eux qu'ils connaissent ou qu'ils appliquent les politiques de télécommunication.
- Comment un régulateur devrait-il définir l'"efficacité" d'utilisation du spectre? De l'avis de plusieurs participants, il n'existe pas de critère de référence unique, mais, selon une proposition, on pourrait juger de la rentabilité d'utilisation du spectre par référence au coût par mégahertz et par utilisateur final. D'aucuns ont fait valoir que l'efficacité est un concept économique, alors que l'aspect social de la question est très difficile à évaluer. Il a été noté par ailleurs que l'amélioration de l'efficacité n'était pas synonyme, nécessairement, d'absence de réglementation.
- Est-il possible d'être vraiment "neutre" dans l'octroi des fréquences? Selon plusieurs participants, il était difficile d'être neutre car, dans certaines bandes fortement utilisées (bandes GSM par exemple) l'harmonisation des équipements impose en fait la technologie d'application.
- Plusieurs délégations ont posé la question de savoir si certains pays imposaient des redevances d'utilisation des fréquences aux forces armées nationales. En réponse à cette question, M. Louth a expliqué qu'au Royaume-Uni les forces armées doivent s'acquitter de redevances annuelles d'utilisation des fréquences, de sorte que les fréquences non utilisées sont systématiquement libérées dans le souci d'éviter les redevances correspondantes.
- La question de savoir quelle devrait être l'instance chargée du recouvrement des redevances d'utilisation des fréquences a également été soulevée dans le contexte du budget de l'autorité de réglementation et du principe d'indépendance vis-à-vis des sources de financement publiques.

Groupes de discussion - Des services large bande et des services Internet rentables

Modérateur: Dato V. Danapalan, Président, Malaysian Communications and Multimedia Commission

*Orateurs: Sudhalakshmi Narasimhan, Directeur commercial, MIDAS Communication Technologies Pvt. Ltd, Inde
Michael Best, Chercheur, Massachusetts Institute of Technology, Etats-Unis
Russell Southwood, P.-D. G., Southwood Consultants, Royaume-Uni*

*Participants: Leong Keng Thai, Directeur général (télécommunications) et Directeur exécutif adjoint, IDA, Singapour
Alaa Fahmy, Président, NTRA, Egypte
Audrey Baudrier, Présidente, Commission d'études 1 de l'UIT-D et économiste, ART, France
Ahmed Toumi, Directeur général, ITSO, Etats-Unis
Jose Alfredo Rizek Vidal, Directeur exécutif, INDOTEL, République dominicaine*

MM. Sudhalakshmi Narasimhan et Michael Best ont rendu compte des progrès réalisés l'année passée au niveau, d'une part, du développement des technologies d'accès hertziennes à faible coût et, d'autre part, de la qualité de ces technologies elles-mêmes. Les systèmes corDECT et 802.11 (Wi-Fi) sont utilisés avec de bons résultats pour relier les communautés rurales dans de nombreux pays, notamment en Inde. A cet égard, les participants ont aussi noté que le Wi-Max présente un

certain potentiel pour les applications futures. M. Best a signalé qu'un modèle de franchise de microentreprise développé en Inde pourrait servir de modèle d'activité économique durable aux entrepreneurs locaux dont les recettes se chiffrent à 3-5 dollars par jour. L'essentiel est de promouvoir la participation locale et l'adaptation précise du marché aux besoins locaux. En outre, on peut envisager de mettre au point des applications de contenu susceptibles de générer du trafic reposant sur divers cyberservices - cybergouvernement, cyberagriculture, télémédecine, cyberservices bancaires - en milieu rural. On peut envisager un financement public pour le développement de centres Internet communautaires mais, dans le cas de l'Inde, une banque dynamique a pris l'initiative de financer l'élargissement des services bancaires, notamment au niveau des guichets automatiques. Ce type de modèle économique précisément adapté a été considéré comme capital pour promouvoir l'accès large bande dans les régions isolées ou rurales.

Mme Audrey Baudrier a déclaré qu'en France le marché du large bande, dynamique et orienté vers l'avenir, ne couvre pas pourtant la totalité de la population, ou du territoire. La politique des pouvoirs publics a été adaptée au développement des zones où le marché des services large bande est un marché sans concurrence - quand le service existe. Il faut noter en particulier que le régulateur intervient essentiellement sur les marchés de gros pour inciter d'autres opérateurs à investir dans les infrastructures et pour encourager les services rentables. Le régulateur s'efforce résolument d'impliquer les communautés locales et les opérateurs privés dans la mise en oeuvre des projets. En sa qualité de Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D, Mme Baudrier a relevé qu'il importait de comparer les situations spécifiques des différents pays et elle a invité les régulateurs rassemblés pour le colloque à participer aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D concernant la définition d'une nouvelle question sur le large bande en vue de la CMDT-06.

M. Russell Southwood a abordé ensuite la situation de bon nombre de pays d'Afrique, qui doivent se procurer à grands frais le large bande Internet international requis tout simplement pour mettre en place des liaisons Internet dans une ville. L'orateur a commenté ensuite une initiative consistant à mettre en place dans les pays d'Afrique des points d'échange Internet nationaux et régionaux, selon une structure permettant de maintenir le caractère local du trafic local: un tel système permettra de réduire le coût de la largeur de bande dorsale et, en raccourcissant les délais, de commercialiser dans les pays en développement un grand nombre de nouvelles applications qui n'étaient pas envisageables auparavant avec des largeurs de bande limitées à l'échelle locale. De l'avis de l'intervenant, la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité de service profiteront directement aux consommateurs.

Les interventions des participants ont concerné notamment la nécessité d'aborder le grand problème de l'accessibilité financière et plus particulièrement d'étudier directement la pratique actuelle qui impose, pour l'accès "dorsal" sur les trajets internationaux, l'acquisition de circuits entiers. Plusieurs personnes ont appelé l'attention sur un problème critique - les écarts de coûts auxquels doivent faire face les pays en développement, et d'autres ont appelé la communauté internationale à rendre l'accès large bande plus abordable. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré qu'il fallait sensibiliser les responsables à cette question, notant que les habitants des pays développés ont bien davantage accès à l'Internet que les citoyens des pays en développement, en raison de leur pouvoir d'achat nettement supérieur.

D'autres participants et membres du panel ont ajouté que la question des prix élevés de l'accès aux infrastructures ne se posait pas seulement à l'échelle internationale: à l'échelle des pays, il faut aussi que les opérateurs établis réduisent la tarification des lignes louées. Plusieurs intervenants ont fait valoir qu'une tarification forfaitaire des services apparaissait comme absolument indispensable dans l'environnement large bande, rappelant que, dans de nombreux pays, la tarification actuelle demeurait très élevée pour les consommateurs. Un membre du panel - M. Jose Alfredo Rizek Vidal (République dominicaine) - a déclaré que les régulateurs nationaux devraient veiller à ce que leurs

propres systèmes de réglementation réunissent les conditions requises pour le développement du large bande avant de considérer les initiatives régionales et internationales. Cet intervenant a ajouté que le secteur privé et le secteur public devaient travailler en partenariat.

Egalement à l'échelle internationale, **M. Ahmed Toumi**, membre du Panel, a présenté une initiative dénommée "Initiative pour une infrastructure large bande satellitaire mondiale", qui porte sur l'élaboration de normes universelles ouvertes relatives à l'accès large bande par satellite à faible coût. Il s'agit d'harmoniser l'utilisation du spectre et d'élaborer des normes communes pour créer un marché mondial des équipements. Le programme prévoit aussi l'harmonisation des cadres de réglementation sur la base de principes communs tels que l'encouragement de la concurrence. En réponse à une question, M. Toumi a affirmé que cette initiative, loin d'avoir un effet négatif sur la capacité des régulateurs nationaux à réglementer l'accès aux satellites dans leurs pays respectifs, renforcerait plutôt cette capacité.

Deux autres membres du panel, **M. Leong Keng Thai** (Singapour) et **M. Alaa Fahmy** (Egypte) ont relaté les résultats obtenus dans leur pays en ce qui concerne le développement des services Internet et l'accès large bande. En Egypte, une série d'initiatives soigneusement planifiées ont porté non seulement sur l'accès à l'Internet gratuit, pour ce qui est du volet de l'offre, mais encore, pour ce qui est du volet de la demande, sur les achats d'ordinateurs à faible coût. Un compromis judicieux a été réalisé entre ces différentes initiatives, de telle sorte que l'utilisation de l'Internet s'est développée dans le pays, et l'Egypte s'est ensuite engagée dans une initiative concernant l'accès large bande. Du côté de la demande, il s'agit de faire en sorte que chaque employé ait un ordinateur portable - pour développer les achats d'ordinateurs et pour offrir un marché aux installations Wi-Fi et Wi-Max. M. Leong a fait savoir pour sa part que son pays, de superficie peu importante, éprouve moins de problèmes que la plupart des autres à assurer l'accès aux infrastructures large bande. La clé de l'utilisation universelle est donc la stimulation de la demande par la promotion et l'éducation, tandis que l'administration centrale, prestataire de services de cybergouvernement, peut être considérée comme une "tête de pont".

Le débat a porté ensuite sur la question de savoir s'il faut considérer le spectre comme une ressource particulièrement rare. M. Michael Best a fait observer à cet égard que dans de nombreuses régions rurales, les fréquences sont généralement largement disponibles et que, même dans les zones fortement peuplées, les récents progrès réalisés dans la technologie de la radio cognitive, par exemple, signifient que les possibilités de partage et de réutilisation des fréquences se multiplient. L'assemblée a noté que ces nouvelles techniques pourront initialement être à l'origine d'une certaine confusion, mais qu'au bout du compte elles libéreront les régulateurs, qui pourront alors étudier de nouvelles techniques de gestion du spectre susceptibles d'optimiser l'utilisation des fréquences. En revanche, pour d'autres participants, on ne pouvait pas dire que le spectre n'était pas une ressource rare, tout particulièrement dans certaines bandes. Par exemple, les équipements GSM sont conçus pour fonctionner soit à 900 MHz soit à 1 800 MHz et, dans ces bandes, la pénurie technique, en quelque sorte, est encore une réalité dans de nombreux pays.

La discussion a, en groupe, permis de dégager les principaux thèmes et questions suivants:

- tout en reconnaissant que les stratégies nationales adoptées en matière de large bande devaient être spécifiquement adaptées aux besoins des pays considérés, les participants se sont d'une manière générale accordés sur la valeur d'une infrastructure large bande et d'un accès efficaces pour toutes les économies et les sociétés du monde;
- les participants ont débattu de l'influence positive des progrès réalisés au cours de ces dernières années dans les technologies à faible coût au niveau de l'amélioration de l'accès local aux services large bande, particulièrement dans les pays en développement;
- le débat a porté également sur les multiples aspects de la connectivité large bande - locaux, nationaux, régionaux, internationaux;

- plusieurs pays ayant concentré leurs efforts non seulement sur l'offre de services large bande mais également sur la stimulation de la demande et l'acceptation de ces services et des applications multimédias ont communiqué leurs conclusions à l'assistance;
- les problèmes d'accessibilité financière du large bande dans de nombreux pays ont également été abordés.

La conclusion générale du débat - apparente dans les exposés et les observations des participants tout comme dans les questions posées - est que l'accès large bande sera un outil absolument indispensable pour améliorer la qualité de vie des populations de tous les pays du monde, et ce consensus a d'ailleurs été pris comme point de départ pour le reste de la discussion, qui a permis d'étudier de façon approfondie et souvent détaillée les meilleurs moyens de parvenir à réduire la fracture numérique dans les pays et entre les pays.

Groupes de discussion - Comment combattre le spam

Modérateur: Robert Horton, Président a.i., Australian Communications Authority

*Orateurs: Susan Schorr, BDT; Claudia Sarrocco, SPU; Richard Hill, TSB - UIT
Tom Dale, Président du Groupe d'action de l'OCDE sur le SPAM
John Haydon, Directeur exécutif, Consumer and USO Group, ACA, Australie
Muhd Hanafiah, Directeur adjoint, International, IDA, Singapour
Nur Sulyna Abdullah, Head, Corporate & International Affairs, MCMC (Malaisie)*

*Participants: Eric Walter, Premier Secrétaire, Bureau du Premier Ministre, Direction du développement des médias, France
Peter Macmillan, OFTA, Hong Kong, Chine
John Haydon, ACA, Australie
Philippe Gerard, Commission européenne, Belgique
Elizabeth Nzagi, Conseiller juridique, Tanzania Communications Regulatory Authority*

La première table ronde a porté sur une analyse de situation consacrée aux données d'expérience accumulées à ce jour sur le problème du spam. Les représentants de l'UIT ont résumé les progrès réalisés depuis le dernier colloque, notamment les conclusions d'une réunion thématique du SMSI et de deux conférences virtuelles tenues préalablement au GSR-04. Les structures principales de la législation antispam d'une trentaine de pays ont été par ailleurs brièvement décrites. Les aspects techniques de la lutte contre le spam ont été abordés à l'AMNT-04, laquelle a adopté deux résolutions concernant le suivi de cette étude.

L'OCDE a créé un Groupe spécial sur le spam, dont le principal projet en cours porte sur la réalisation d'un "tool kit" qui devrait être très utile dans les efforts déployés à l'échelle des nations pour mettre au point diverses stratégies, notamment législatives, de lutte contre le spam.

Une analyse des schémas pouvant être utiles pour élargir la coopération internationale sur la base du Mémoire d'accord conclu par l'ACA (Australie) et la KISA (Corée) a été présentée, et l'on en a conclu qu'il n'est pas nécessairement indispensable de mettre en place des arrangements extrêmement détaillés ou une législation spécifique préalablement à la conclusion d'un accord. Par ailleurs, il est évident qu'une nation ne peut appliquer que sa propre législation. Conclusion générale, les diverses instances ont été invitées à considérer le Mémoire d'accord élargi et à y adhérer au cas où, à leur avis, cet instrument correspondrait à leur situation spécifique.

L'IDA (Singapour) a rendu compte ensuite de la procédure de consultation engagée avant l'adoption d'un projet de solution "tous azimuts" comportant notamment un système hybride d'inclusion/exclusion (respectivement pour les spameurs qui opèrent sans retenue et pour les entreprises légitimes et responsables). Les réclamations seraient adressées en premier lieu aux

fournisseurs de services Internet, les mesures prises concernant à la fois les spameurs et les vendeurs et le système pourrait comporter des exceptions pour les communications adressées aux citoyens par l'administration centrale. Une autre caractéristique intéressante du système serait une autoréglementation par l'industrie elle-même.

En Malaisie, la MCMC ne s'appuie pas sur une loi antispam spécifique, mais plutôt sur un article de la Loi sur les télécommunications qui concerne l'utilisation abusive d'un réseau (intention de nuire ou de harceler visant une adresse électronique). Ici encore, un document de consultation public a précédé l'action. L'autoréglementation est un élément essentiel du système, dans lequel les comportements de référence sont définis par un code du consommateur dont le respect constitue l'une des préconditions d'octroi de licences. Le représentant de la MCMC a également relevé que l'ANASE va prochainement créer un groupe spécial pour les questions relatives au spam et que cette organisation espère bénéficier des données d'expérience recueillies par l'OCDE, l'UIT, etc.

Des informations récentes sur la situation aux Etats-Unis, en Arabie saoudite et à Brunéi ont été fournies par plusieurs personnes.

Le second groupe de discussion a centré son débat sur les besoins essentiels des régulateurs, la coopération et le rôle des parties intéressées ainsi que de l'UIT.

Il a été relevé qu'une certaine stabilité juridique sur le marché offrirait une bonne base de départ pour la mise en oeuvre d'une approche tous azimuts. Un certain nombre de pays en développement doutaient de l'utilité d'une législation comprenant des moyens d'exécution, puisque ces pays n'étaient pas la source du spam, tandis que d'autres pays en développement reconnaissaient la nécessité d'une base juridique, pour que les fournisseurs de services Internet locaux puissent agir.

Les pays en développement s'accordaient en revanche à reconnaître la nécessité de l'appui technique et d'une collaboration dans le domaine de l'information du consommateur et de l'orientation de l'industrie.

Le Président a résumé la discussion comme suit:

- Pour combattre le SPAM, une approche tous azimuts est appropriée.
- Un certain niveau de législation est utile à tous les pays, mais sous une forme et selon un degré variable en fonction de la situation et des mesures d'exécution requises.
- La coopération pourrait porter aussi sur les mesures à prendre en cas de réclamation entre régulateurs, ainsi que sur le partage approprié de l'information.
- La coopération pourrait également impliquer l'industrie (entreprises proprement dites et fournisseurs de services Internet), d'autres forums et les groupements régionaux, en fonction des besoins.
- L'éducation du public et les attentes de la société civile sont d'importants éléments d'une stratégie.
- Il est essentiel que des accords de coopération internationale soient déjà en place.
- L'UIT offre à tous les pays en développement et à tous les pays développés la seule possibilité de "se réunir en famille", et cette institution est bien placée pour l'action de sensibilisation requise.

Un modèle dynamique de coopération internationale, requis de toute urgence, pourrait être mis au point dans le cadre d'une activité ciblée à l'occasion du prochain GSR avec, au préalable, éventuellement, des conférences virtuelles. Au cas où ces conférences virtuelles auraient lieu avant le SMSI, leurs résultats pourraient être pris comme base de discussion au Sommet proprement dit. La forme que pourrait revêtir ce tel modèle de coopération n'a pas été spécifiée à ce stade.

Quelques interventions ont servi à rappeler que certains représentants dont l'opinion aurait été très utile n'étaient pas présents à la réunion. Toutefois, la Présidente résumera les conclusions exposées jusqu'ici et les présentera comme représentatives de l'opinion d'un groupe de régulateurs intéressés et concernés, présents à la réunion, de l'avis desquels les régulateurs doivent agir de façon pragmatique et positive pour régler ce problème extrêmement préoccupant pour les utilisateurs de l'Internet.

Cinquième session - Incidence du SPAM et avenir des services large bande et des services Internet, débat libre sur les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût

*Modératrice: Kathleen Q. Abernathy, Etats-Unis
Commissaire, FCC, Présidente du GSR*

*Participants: Robert Horton, Président a.i., Australian Communications Authority
Dato V. Danapalan, Président, Malaysian Communications and
Multimedia Commission
Hamadoun I. Touré, Directeur, BDT, UIT*

Les modérateurs des deux groupes de discussion ont présenté leur rapport au Colloque (voir plus haut). Le texte des exposés peut être consulté sur le site du TREG, à l'adresse

<http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/2004/GSR04/documents.html>).

La Présidente du GCR, Mme Abernathy, après avoir remercié les modérateurs, a présenté pour discussion et adoption les "*Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour la promotion du large bande et de l'accès à l'Internet à faible coût*" (Rév.1, EN9).

La Jordanie a souligné qu'il appartenait à chaque régulateur de structurer la réglementation en fonction des spécificités nationales. La nécessité de disposer des bases techniques requises pour prendre des décisions informées a également été mentionnée. Le Directeur du BDT a pris note de ce point, déclarant que des entretiens virtuels sur les questions pertinentes pourraient constituer une approche permettant de rassembler les informations manquantes.

Les lignes directrices ont été approuvées à l'unanimité et adoptées sans autre modification.

La Présidente a proposé de présenter les *Lignes directrices* à l'occasion du SMSI à Tunis, et cette proposition a été appuyée par le GCR.

Sixième session - pour l'avenir

*Modératrice: Kathleen Q. Abernathy, Etats-Unis
Commissaire, FCC, Présidente du GSR*

*Orateurs: Susan Schorr, Responsable de la réglementation, RRU, BDT
David Satola, Conseiller principal, Département juridique, Banque mondiale*

*Participants: Mohsen Jaziri, Vice-Président, Instance des télécommunications, Tunisie
Hamadoun I. Touré, Directeur, BDT*

Mme Susan Schorr a expliqué que le G-REX (Global Regulators Exchange) est un site web, protégé par mot de passe, créé à l'intention des régulateurs et des décideurs. La principale caractéristique de ce site web est la ligne directe des régulateurs qui permet à tout régulateur de poser des questions et de recevoir les réponses de ses collègues du monde entier. Plus de 140 pays se sont inscrits au G-REX. Les conseillers du G-REX traduisent tous les messages qui sont alors disponibles en langue anglaise, espagnole et française, et ils étudient les questions posées. Les régulateurs qui ne participent pas actuellement aux activités du G-REX sont invités à reproduire les

liens web pertinents dans leurs documents de consultation et leurs décisions et tous documents utiles. Les régulateurs pourront souhaiter confier cette tâche à un responsable de l'information du public ou à un coordinateur central. Les régulateurs et les décideurs qui souhaitent s'inscrire au G-REX sont invités à se reporter à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-D/grex/register.asp>.

Pour encourager une plus large participation, le BDT a décidé de récompenser les participants actifs. Le BDT travaillera l'année prochaine avec les associations régionales de réglementation, suite à une recommandation selon laquelle il conviendrait que les associations régionales de réglementation indiquent les coordonnées des responsables chargés de répondre aux questions posées sur la ligne directe, dans leur domaine de compétence. Le BDT entreprendra également d'établir une liste nationale de responsables disposés à répondre à des questions spécifiques hors ligne, mais il souhaiterait que le dialogue écrit se poursuive sur le G-REX. Le BDT a demandé aux personnes disposées à répondre hors ligne à des questions d'avoir l'amabilité d'indiquer leurs coordonnées sur le G-REX, afin que tous les régulateurs puissent en prendre connaissance. Une nouvelle plate-forme G-REX, qui offrira davantage de fonctionnalités aux utilisateurs et rendra le site web plus convivial, a été brièvement présentée. Cette nouvelle plate-forme G-REX sera disponible début 2005. Le G-REX est également la plate-forme retenue par le BDT pour les conférences virtuelles sur les grands problèmes qui se posent aux régulateurs.

M. David Satola (Banque mondiale) et **M. Pierre-Paul Lemyre** (LexUM) ont présenté ensuite une étude de faisabilité conjointement menée par l'UIT et la Banque mondiale sur la création d'une base de données de décisions des régulateurs, consultable en ligne. La démonstration comportait notamment une maquette de cette base de données, que l'on trouvera à l'adresse <http://itu.lexum.umontreal.ca/>. Les commentaires concernant ce projet de base de données peuvent être envoyés soit à Doreen.Bogdan@itu.int, dsatola@worldbank.org, soit à l'adresse <https://lists.lexum.umontreal.ca/mailman/listinfo/tdr-database>. L'UIT et la Banque mondiale continueront de s'efforcer ensemble, en 2005, de mettre ce projet de base de données à exécution.

Les participants ont accepté l'aimable invitation de la Tunisie à tenir le GSR-05 dans ce pays, immédiatement avant la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre. Pour faire en sorte que le GSR-05 apporte une contribution valable à la seconde phase du SMSI, il a été décidé de charger un groupe de travail de préparer la contribution du GSR-05 au Sommet mondial. Il a été décidé par ailleurs que l'une des contributions au SMSI serait les *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques* adoptées à l'occasion du GSR-04, qui pourraient officiellement être présentées au SMSI. Il a été suggéré par ailleurs de communiquer les *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques* adoptées par le GSR-04 au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI.

Pour l'avenir, le GSR a répondu favorablement aux propositions suivantes du BDT, des associations régionales de régulateurs et des participants au GSR:

- Créer un "programme d'échanges" mondial permettant aux régulateurs d'un pays de se rendre dans un autre pays pendant une période prolongée (plusieurs mois) de formation intensive sur une question donnée.
- Proposer aux hauts fonctionnaires des institutions de réglementation et de prise de décision des ateliers de formation de 2-3 jours.
- Mettre à disposition, en vue de conférences virtuelles en temps réel, des spécialistes des technologies large bande, de la gestion du spectre et de lutte contre le spam.
- Créer, à l'intention notamment des régulateurs nationaux, un site web sur lequel seraient publiées les informations relatives aux mesures prises pour assurer la promotion des réseaux et services large bande.

En théorie, les régulateurs financeraient le programme d'échanges sur leurs propres budgets et, dans certains cas, les échanges de régulateurs pourraient remplacer les détachements de consultants privés. D'ici à la fin janvier, le Directeur du BDT enverra aux différents pays une lettre les priant d'identifier les experts qui seraient prêts à participer à ces échanges et d'indiquer les ressources éventuellement disponibles pour financer ces échanges. Un certain nombre de participants ont noté que les organismes de réglementation de leurs pays ou les associations régionales de réglementation avaient déjà entrepris de procéder à de tels échanges de spécialistes de la réglementation, et qu'ils étaient heureux de constater que cette tendance se maintenait. Par ailleurs, il a été noté que les Centres d'excellence de l'UIT assurent déjà une formation.

Les participants ont proposé de mettre en oeuvre un programme de formation à haut niveau à l'intention des présidents, présidents-directeurs généraux et directeurs de Conseil d'administration des organes de réglementation. Par ailleurs, une telle formation de haut niveau pourrait être proposée aux décideurs, qui pourraient alors mieux comprendre l'importance de la réglementation. Les participants ont noté qu'il existe déjà des programmes de formation et d'échanges dans le domaine de la réglementation, de sorte que la proposition devrait être conçue comme un complément offrant aux régulateurs la possibilité, dans le cadre de ces programmes, de rencontrer des spécialistes plus expérimentés.

Le Directeur du BDT a résumé ensuite les suggestions faites en ce qui concerne les thèmes du prochain GSR, lesquels ont été approuvés par les participants. Il a été demandé que chaque question soit traitée précisément dans l'optique d'un régulateur. Les propositions suivantes ont été faites:

- Complément d'étude, d'évaluation et de travail sur les modalités selon lesquelles l'UIT et les pays membres pourront coopérer à la lutte contre le spam.
- Questions concernant l'utilisation accrue des services VoIP (téléphonie Internet).
- Evolution récente des techniques de gestion du spectre.
- Moyens de réduire les coûts d'accès à la capacité large bande nationale et internationale dans les pays en développement, où ces coûts sont très élevés.

Un autre thème a été proposé pour le GSR-06: la question des coûts d'interconnexion (coûts intégralement répartis et coûts différentiels à long terme). Les participants se sont également exprimés en faveur du maintien du système des groupes de discussion. Par ailleurs, il a été suggéré d'étudier aussi la question de ce que les régulateurs peuvent faire pour les utilisateurs souffrant d'un handicap physique, et il a été noté que l'UIT-T travaillait également sur cette question.

Les propositions à l'effet de désigner des "responsables" régionaux, dans chaque association régionale de régulateurs, chargés de répondre aux questions posées sur le G-REX et de mettre en place un système de formation des régulateurs à haut niveau ont été étudiées plus avant à l'occasion de la réunion des associations régionales de régulateurs qui s'est tenue la veille du GSR et qui, outre cette proposition, a débouché sur les recommandations suivantes:

- Etablir un système de "certification" UIT, selon lequel seraient certifiés les pays disposant de compétences particulières dans des domaines spécifiques de la réglementation. Un tel système a été proposé comme moyen de faciliter l'identification des meilleures pratiques en matière de réglementation. Toutefois, la difficulté que présente l'établissement de critères appropriés pour définir la "spécialisation" des compétences et les sensibilités potentiellement attachées au classement des différents pays constituent apparemment deux obstacles importants dans un projet de ce type. Néanmoins, le BDT étudiera la faisabilité d'un programme de certification pour la réglementation.

- Relier les diverses bases de données en ligne, telles que le G-REX, le Toolkit UIT-InfoDev proposé, la base de données UIT-Banque mondiale des décisions des régulateurs et la base de données établie par la Commission européenne sur les moyens palliatifs dont disposent les régulateurs - afin d'assurer la libre navigation d'une base de données à l'autre. Les organisations en question ont été encouragées à étudier une coopération plus serrée.
- Soutenir l'indépendance des instances de réglementation.

Cérémonie de clôture

Au début des cérémonies de clôture du GSR, le Directeur du BDT, **M. Hamadoun Touré** a décerné des Certificats G-REX aux divers régulateurs qui ont apporté une contribution précieuse au dialogue sur le Forum G-REX. Pour 2004, les régulateurs suivants se sont vus décernés un Certificat:

- Gracie Foo, pour le compte des nombreux utilisateurs de l'OFTA (Hong Kong, Chine) qui ont été les principaux contributeurs au G-REX cette année.
- Bob Horton (Australie).
- Edwin San Roman (Pérou).
- le "Comité E-stratégie" de Madagascar.
- Carlos Balen (Colombie).
- Cuthbert Lekaukau (Botswana).
- Antonio Delgado (Venezuela).
- Au Kim Filiberto (Cuba).
- M. Gupta et M. Bhatnagar (Inde) et
- Caroline Simard, Conseillère G-REX.

M. Touré a encouragé tous les régulateurs à participer activement aux activités relevant du G-REX.

Poursuivant sa déclaration de clôture, M. Touré a remercié tous les participants ainsi que les sponsors des activités associées au colloque - Ofcom Suisse, Qualcomm, Ericsson, Nortel, Texas Instruments, Vodafone, Nokia et USTTI. Ses remerciements ont été ensuite adressés à toutes les entreprises qui avaient participé à l'exposition technique, puis aux modérateurs, orateurs et membres des différents groupes de discussion et enfin au personnel du BDT qui n'a pas ménagé sa peine pour assurer le succès du quatrième GSR.

M. Touré a noté que les nouvelles techniques et les nouveaux services posent de grands problèmes et amènent les régulateurs à repenser les pratiques de réglementation traditionnelles. Les nouvelles technologies vont permettre aux régulateurs de parvenir plus rapidement aux objectifs de développement des TIC, mais elles peuvent être utilisées à des fins négatives avec le spam, les virus et différentes formes de fraudes. M. Touré a relevé à cet égard que les participants au Colloque étaient unanimes quant à la nécessité de législations nationales et d'une coopération multilatérale pour combattre le spam.

M. Touré a également noté que bon nombre de questions liées à la convergence, telles que la gestion du spectre, l'interconnexion, la téléphonie VoIP et les obligations de service universel, restaient à résoudre. Il a encouragé les régulateurs à participer au dialogue et à la coopération sur ces questions par l'intermédiaire des associations régionales de réglementation et des autres forums régionaux concernant la réglementation, ainsi que par l'intermédiaire du G-REX et du travail des Commissions d'études de l'UIT-D, évoquant notamment la Question 10/1 de la Commission d'études 1, relative à l'impact de la convergence. L'orateur a également encouragé les participants au Colloque à s'engager dans les réunions régionales de préparation de la CMDT-06, qui

commenceront l'année prochaine. Tout en donnant l'assurance aux participants que le BDT ne ménagera aucun effort pour étudier toutes les propositions faites, M. Touré a exhorté les personnes présentes à s'associer aux efforts du BDT afin de maximiser l'utilisation de ressources limitées.

Enfin, M. Touré a remercié la Présidente du GSR, Mme Kathleen Abernathy, pour son leadership dans le débat sur les *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût* et pour avoir présidé un GSR qui s'est conclu sur un succès éclatant.

Dans son allocution finale, **la Présidente du GSR, Mme Kathleen Abernathy**, a souligné l'importance du Colloque mondial des régulateurs et rappelé que l'évolution du secteur des technologies de l'information et de la communication est placée sous le signe de la "convergence". Plus précisément, la Présidente a appelé l'attention des participants sur les moyens dont les régulateurs disposent pour contribuer à orienter et alimenter la tendance, en recourant notamment aux moyens d'action décrits dans les *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût*. La Présidente du Colloque a par ailleurs déclaré que les régulateurs devaient orienter leur travail selon deux axes principaux: 1) en mettant en place des éléments d'incitation à l'investissement dans les réseaux large bande; et 2) en ajustant les schémas de réglementation pour tenir compte de la révolution du large bande et parvenir à la fois au large bande et à l'accès à l'Internet à faible coût. A cet égard, la Présidente du Colloque a rappelé l'importance d'un assouplissement des réglementations et du respect des principes exposés dans les *Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques* qui ont été adoptées. Mme Abernathy a enfin remercié tous les participants pour leur soutien et leur engagement, rappelant que les régulateurs devaient continuer à s'épauler mutuellement face aux problèmes qu'ils doivent affronter dans leurs pays respectifs.

Le GSR s'est ainsi conclu dans une atmosphère de bonne volonté collective et de satisfaction face à l'oeuvre accomplie.

Annexe 1

Rapport du Président

Deuxième réunion annuelle des associations régionales de réglementation

**7 décembre 2004
Genève, Suisse**

Introduction

A l'invitation du Directeur du BDT, la deuxième réunion annuelle des associations régionales de réglementation s'est tenue à Genève le 7 décembre 2004 sur les thèmes "Renforcement des capacités" et "Mobilisation des ressources". Les 25 participants représentaient diverses associations régionales de réglementation, organisations internationales et administrations nationales. M. Patrick Masambu, Directeur exécutif de l'UCC (Uganda Communications Commission), et Président de l'ARICEA (the Association of Regulators of Information and Communications for Eastern and Southern Africa), a présidé la réunion.

Exposés

La première session a été consacrée à divers exposés sur les activités de renforcement des capacités de l'ARN (Arab ICT Regulators' Network), du FRATEL (Réseau de réglementation des télécommunications des pays francophones) et de l'ERG (Groupe européen des autorités réglementaires). Ces exposés ont été suivis d'une présentation de l'Unité de développement des ressources humaines (HRD) du BDT sur les activités de renforcement des capacités du Bureau de développement des télécommunications.

La seconde session s'est articulée autour de trois exposés. Le premier avait pour thème les possibilités de formation offertes par l'ACA (Australian Communications Authority). Le deuxième avait trait aux activités du forum latino-américain REGULATEL et plus particulièrement au récent troisième Forum IRG-REGULATEL tenu en novembre. Enfin, le troisième exposé (LexUM) concernait l'élaboration d'une base de données en ligne des décisions de réglementation prises dans le monde.

Résumé des discussions

Pendant le débat libre prévu à la fin de chacune des deux sessions, les participants ont soulevé les points suivants:

- D'aucuns ont suggéré un mécanisme UIT de certification reconnaissant la compétence spécialisée de certains pays dans des domaines spécifiques de la réglementation, ce type de système étant présenté comme propre à faciliter l'identification des meilleures pratiques en matière de la réglementation. Toutefois deux problèmes se poseraient dans une telle entreprise, d'une part en raison de ce qu'il serait difficile de proposer des critères de définition de la "spécialisation" des compétences et, d'autre part, en raison du caractère sensible de toute démarche de classement des pays. Néanmoins, le BDT étudiera la possibilité de mettre en place un programme de certification dans le domaine de la réglementation.

- Selon une autre proposition, un système de points de concentration régionaux serait également susceptible de faciliter l'identification des meilleures pratiques à l'échelle nationale. Ces points de concentration, qui pourraient correspondre à des associations régionales ou à des régulateurs désignés, offriraient aux régulateurs extérieurs à la région considérée une assistance dans le domaine des bonnes pratiques réglementaires utilisées dans la région (fourniture d'informations ou d'indications relatives aux meilleures pratiques). Le G-REX pourrait d'ailleurs intervenir dans la mise en place d'un réseau de points de concentration régionaux.
- Les participants ont insisté sur la nécessité d'un renforcement des capacités de réglementation à haut niveau, par exemple au niveau des commissaires ou des directeurs exécutifs. On pourrait par exemple compléter le GSR par de brèves séances de formation d'une journée ou deux, ou prévoir pendant l'année des formations étalées sur une période de trois jours à une semaine. Ces séances de formation seraient d'autant plus attrayantes que leur participation serait strictement limitée aux délégués de haut niveau, sans possibilité de remplacement. Le BDT étudiera cette proposition.
- Suite à la présentation de la base de données en ligne des décisions de réglementation prises dans le monde, les participants ont estimé qu'il serait utile de trouver le moyen de relier les différentes bases de données de réglementation - LexUM, G-REX, Toolkit UIT-InfoDev, base de données de la Commission européenne sur les mesures palliatives en matière de réglementation, etc. Les organisations concernées ont été encouragées à étudier les possibilités de resserrer leur collaboration.
- La question de l'indépendance des instances de réglementation a également été soulevée pendant la réunion. Après l'exposé du Forum REGULATEL consacré à la Déclaration commune IRG-REGULATEL de novembre 2004, les participants ont estimé qu'il importait de garantir l'indépendance des instances de réglementation. Le Président du REGULATEL a été invité à prendre l'initiative de proposer une déclaration analogue pendant le GSR.

Conclusion

La réunion s'est terminée sur un résumé présenté par le Président.

Annexe 2

Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût

Nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs 2004, proposons des lignes directrices relatives aux meilleures pratiques pour promouvoir le large bande et l'accès à l'Internet à faible coût. Nous cherchons à créer des cadres réglementaires nationaux offrant une certaine souplesse et favorisant l'instauration de la concurrence entre de multiples prestataires de services qui utilisent divers systèmes de transport et différentes technologies. Nous sommes convaincus que les meilleures pratiques décrites ci-après contribueront à améliorer la situation socio-économique des habitants de la planète.

Mettre en place un cadre réglementaire qui encourage le déploiement du large bande et l'accès à l'Internet

- 1) Nous encourageons les pouvoirs politiques, au plus haut niveau, à apporter leur appui en formulant de grands objectifs nationaux ou régionaux. Ceci inclut un régulateur efficace, séparé de l'opérateur historique et hors des influences politiques, un processus de réglementation transparent, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de règles claires.
- 2) Nous sommes persuadés que la concurrence, dans le plus grand nombre possible de maillons de la chaîne de valeur, est le principal moteur de l'efficacité et de l'innovation en matière de produits et de prix.
- 3) Nous encourageons les régulateurs à établir des politiques qui visent à développer la concurrence entre différentes technologies et différents segments de l'industrie, qui conduiront au développement et au déploiement du large bande. Ceci exige d'identifier les obstacles et les goulets d'étranglement qui peuvent exister quant à l'accès aux installations essentielles sur une base non discriminante.
- 4) Nous sommes convaincus que la régulation devrait avoir pour objectif premier d'assurer un accès équitable et raisonnable à des services large bande concurrentiels, accès à l'Internet compris.
- 5) Nous préconisons le maintien de politiques commerciales transparentes et non discriminatoires, afin d'attirer les investissements.
- 6) Nous encourageons les régulateurs à élaborer des stratégies qui stimulent la concurrence entre diverses technologies et divers secteurs de l'industrie, afin de favoriser le développement et le déploiement de capacités large bande.
- 7) Nous encourageons également les régulateurs à adopter des politiques technologiquement neutres, ne privilégiant pas une technologie par rapport à une autre.
- 8) Nous incitons les régulateurs à tenir compte de la convergence des plates-formes et des services et à réévaluer périodiquement les régimes réglementaires, dans un but d'uniformisation et en vue de supprimer les avantages commerciaux inéquitables ou les contraintes réglementaires inutiles.
- 9) Nous encourageons les régulateurs à attribuer du spectre en quantité suffisante pour faciliter l'emploi de technologies modernes et économiques de radiocommunication utilisant le large bande. Nous les encourageons en outre à pratiquer une gestion innovante de la ressource

spectre, par exemple en autorisant l'utilisation de fréquences en partage ou à attribuer des fréquences sans obligation de licence, pour autant qu'il n'en résulte pas de brouillage.

- 10) Nous exhortons les régulateurs à mener périodiquement des consultations publiques avec les partenaires pour faire connaître les méthodes de prise de décision en matière de réglementation.
- 11) Nous recommandons aux régulateurs de réfléchir attentivement aux possibilités de réduire au minimum les obstacles à l'octroi de licences.
- 12) Nous encourageons la mise en place d'un cadre réglementaire qui autorise les fournisseurs de services Internet et de services large bande à mettre en place leurs propres installations sur le dernier tronçon.
- 13) Nous encourageons également les régulateurs à définir clairement une stratégie réglementaire applicable au secteur privé, afin d'atténuer les incertitudes et les risques et de lever les éventuels obstacles à l'investissement.

Elaborer des politiques réglementaires novatrices pour promouvoir l'accès universel

- 1) Nous recommandons que la promotion de l'accès aux connexions large bande à faible coût soit totalement intégrée depuis les initiatives prises au niveau local jusqu'à celles relatives aux lois internationales. Les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales devraient participer à cet effort.
- 2) Nous recommandons aux régulateurs d'adopter des cadres réglementaires ouverts à des applications telles que le téléenseignement et le cybergouvernement.
- 3) Nous encourageons chaque pays à adopter des politiques visant à faciliter l'accès à l'Internet et au large bande, en fonction de la structure de son marché et sachant que ces politiques doivent refléter la diversité des cultures, des langues et des intérêts de la collectivité.
- 4) Nous encourageons les régulateurs à collaborer avec toutes les parties concernées à l'extension de la desserte et de l'utilisation du large bande, dans le cadre de partenariats multipartites. Il peut en outre être souhaitable de recourir, en complément, à des initiatives publiques qui encouragent des programmes financièrement viables à longue échéance, notamment pour ce qui est de combler les éventuelles lacunes dans certains pays.
- 5) Nous encourageons les régulateurs à adopter des régimes réglementaires qui facilitent l'utilisation de tous les types de systèmes (filaire, réseau électrique, câble, hertziens, Wi-Fi compris, et satellite.)
- 6) Nous encourageons les régulateurs à envisager la mise en place de programmes qui encouragent l'accès du public aux services large bande et à l'Internet dans les écoles, les bibliothèques et autres établissements publics.
- 7) Nous encourageons également les régulateurs à mettre en œuvre des allocations de spectre harmonisées en conformité avec les résultats de la Conférence des Radiocommunications de l'UIT et l'intérêt national de chaque pays. La participation à ce cadre bien défini facilitera le déploiement à faible coût des équipements à l'échelle internationale et la promotion du large bande et des connexions Internet par les économies d'échelle et la concurrence entre les fournisseurs de services et de large bande.

Le large bande, solution d'avenir

- 1) La régulation devrait viser à améliorer à long terme le bien-être du public. Le large bande peut y contribuer en facilitant l'accès à l'instruction et à l'information et en renforçant l'efficacité. Il permet de réduire les coûts, de surmonter l'obstacle de la distance, d'ouvrir les marchés, d'améliorer la compréhension et de créer des emplois.

- 2) Nous encourageons les régulateurs à éduquer les consommateurs, à les informer des services qui sont à leur disposition et à la façon de les utiliser, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.
 - 3) Nous exhortons les régulateurs à collaborer avec les autres organisations gouvernementales concernées, l'industrie,, les associations de consommateurs et avec d'autres entités, afin que les consommateurs aient accès aux informations dont ils ont besoin sur les services large bande et Internet.
-